



DEL-2022-178

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trente du mois de juin à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au Météore à Meythet (Annecy) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 JUL. 2022

Déposée en
Préfecture le

6 JUL. 2022

Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Thomas MESZAROS, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, François ASTORG à Etienne ANDRÉYS, Michel BEAL à Agnès PRIEUR-DREVON, Alexandra BEAUJARD à Marion LAFARIE, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Bilel BOUCHETIBAT à Anthony GRANGER, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Lola CECCHINEL, Isabelle DIJEAU à Corinne BOULAND, Samuel DIXNEUF à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabien GERY à Aurélie GUEDRON, Fabienne GREBERT à Lola CECCHINEL, Benjamin MARIAS à Christian PETIT, Patricia MERMOZ à Noëlle DELORME, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Xavier OSTERNAUD à Frédérique LARDET, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Tony PESSEY à Thomas MESZAROS, Eric PEUGNIEZ à Alexandre MULATIER-GACHET, Christophe PONCET à Christian MARTINOD, Yannis SAUTY à Chantale FARMER

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Ségolène GUICHARD, Catherine MERCIER-GUYON, Marie-Luce PERDRIX, Guillaume TATU

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220630-9370-DE-1-1
en date du 06/07/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-178

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité technique du 16 juin 2022 ;

Considérant la nécessité de fidéliser les agents recrutés en qualité d'aides à domicile et d'augmenter le temps de travail de certains emplois lorsque ces agents le souhaitent, dès lors que l'évolution induite de l'organisation des plannings est conforme aux besoins des bénéficiaires ;

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de plusieurs emplois d'auxiliaires de vie et d'aides-soignants au sein de 2 EHPAD, dans le but de finaliser la réorganisation mise en œuvre à partir du 1^{er} mars 2022 et de la fin du marché de prestation de restauration.

Dans le cadre du suivi des emplois permanents, il s'agit de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services, conformes aux niveaux de qualification requis par l'organigramme.

Pour cette séance, il s'agit d'adapter la quotité de temps de travail des emplois aux besoins des services.

CIAS : pôle Bien vieillir à domicile

L'activité du secteur des aides à domicile est soutenue et fait face dans le même temps à un déficit de candidatures avec des postes non pourvus.

Une partie des emplois d'aides à domicile a été créée à temps non complet, pour la plupart à 28h ou 31h30 hebdomadaires.

En pratique, le temps de travail hebdomadaire des aides à domiciles en activité est régulièrement dépassé pour couvrir les besoins de service auprès des personnes âgées à domicile : il indemnise en heures complémentaires.

Dans ce contexte, comme cela a été mis en œuvre à plusieurs reprises au cours des années passées, une augmentation du temps de travail de ces emplois a pu être proposée aux agents concernés, à équivalent temps plein constant dans la globalité, dès lors que l'organisation du service est compatible avec ces changements.

Après recueil des demandes des agents, dont une seule ne peut être satisfaite (mode de déplacement pédestre exclusif choisi par l'agent), il sera procédé aux changements suivants :

- 6 emplois à temps non complet 31h30 (0,9 ETP) sont transformés à temps complet ;
- 2 emplois vacants à temps non complet 28h (0,8 ETP) sont transformés à temps complet ;
- 1 emploi à 28h (0,8 ETP) est transformé à 31h30 (0,9 ETP) ;
- 2 postes vacants à temps non complet 28h (0,8 ETP) sont supprimés ;
- 1 poste est créé à temps non complet à hauteur de 0,5 ETP ;

Ainsi, 7 agents en activité voient leur situation modifiée : 6 agents évoluent vers un temps complet et 1 agent évolue de 28h à 31h30 hebdomadaires.

CIAS-EHPAD Les PAROUSES et la BARTAVELLE

Dans le prolongement de la nouvelle organisation mise en place pour les 4 EHPAD concernés par l'évolution de l'organisation du service restauration dans les établissements et la fin du marché Sodexo, il est nécessaire d'ajuster le temps de travail de certains emplois pour finaliser le redéploiement des postes d'aides-soignants et d'auxiliaires de vie. Cet ajustement permettra de rendre possible, suite aux mouvements d'effectifs, l'affectation des agents en activité sur postes permanents, en cohérence avec le temps de travail du poste qu'ils occupaient jusqu'à présent.

Cet ajustement est nécessaire pour 7 emplois au total, au sein des EHPAD les Parouses (4 emplois) et la Bartavelle (3 emplois), pour lesquels il n'y a pas de poste vacant rendant possible la recherche de candidatures externes sur poste à temps non complet.

Ainsi, il est proposé de modifier le temps de travail de :

- 4 emplois d'aides-soignants, dont 3 à temps non complet de 28h hebdomadaires et 1 emploi à 31h30, sont tous portés à temps complet, ce qui représente la création nette de 0,7 ETP supplémentaire ;
- 3 emplois d'auxiliaires de vie, dont 2 à 28h et 1 autre à 31h30, sont également portés à temps complet, ce qui revient à la création nette de 0,5 ETP supplémentaire.

Cet ajustement nécessaire à l'affectation des agents, conduit à une création nette de 1,2 ETP supplémentaires dans le cadre de cette réorganisation.

DGA Administration Générale – Direction des affaires générales

Les missions de gestion des agendas et l'organisation des réunions et rendez-vous sont particulièrement chronophages.

Considérant l'évolution des missions de la direction des affaires générales en matière de conduite de projets transversaux en appui à l'ensemble des autres directions, un emploi de gestionnaire des actes et projets, en catégorie B, a été créé en 2022 pour cette direction (Conseil communautaire du 12 mai).

Il apparaît cependant plus pertinent d'affecter ces missions nouvelles aux cadres A et B exerçant au sein de cette direction, et de créer un emploi de catégorie C identifié et principalement dédié au secrétariat. Il convient donc, à périmètre constant, de supprimer l'emploi de gestionnaire des actes et projets (catégorie B – rédacteur à temps complet) pour créer en lieu et place un emploi de secrétaire (catégorie C – adjoint administratif à temps complet).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

d'adopter les modifications du tableau des emplois et de fixer la date d'effet aux dates portées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.